



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-774

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Pôle de la mobilité Direction des transports et de la mobilité durable	N° 2015-774

Schéma directeur d'accessibilité des transports - Agenda d'accessibilité programmée - Autorisation - Décision

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi de 2005 relative à l'accessibilité a pour vocation d'améliorer les conditions de déplacement des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Depuis 2008, et l'adoption par le Conseil communautaire le 12 décembre 2008 du schéma d'accessibilité, de nombreux chantiers ont été engagés sans pour autant réussir à répondre à l'obligation légale d'un réseau de transport accessible à 100 %. En effet, pour pourvoir à la mise en accessibilité des 3 000 points d'arrêt, ce n'est pas moins de 50 millions d'euros qui auraient été nécessaire avec une capacité à réaliser de l'ordre de 500 arrêts par an.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées propose en ce sens un certain nombre de dispositions relatives aux obligations d'accessibilité en matière de transport public.

Cette ordonnance a revu l'obligation d'accessibilité du service de transport à la baisse. Elle ne concerne plus la totalité des points d'arrêt mais vise la mise en accessibilité de points d'arrêt de façon prioritaire et impose la mise en place d'un outil de programmation volontaire : le Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée (ou SD'AP).

Cet outil de programmation permet aux autorités organisatrices qui le souhaitent de bénéficier d'un délai supplémentaire de **trois ans** et d'adopter certains ajustements pour atteindre les objectifs légaux en la matière.

Le Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée est composé :

- d'un diagnostic du réseau de transport public décrivant le service de transport public de voyageurs, de l'infrastructure, du matériel roulant et de son accessibilité ;
- de l'identification des points d'arrêt à rendre accessibles en priorité en application des critères réglementaires ;
- de la liste des impossibilités techniques avérées desdits points d'arrêt et de la mise en place des services de substitution dans les dix-huit mois ;
- de la programmation des travaux et des financements mobilisés ;
- du calendrier de mise en œuvre des mesures d'information des usagers relatives au service de transport public accessible ;
- des modalités de formation des personnels en contact avec le public ;
- de l'engagement de l'AOT et des autres parties prenantes impliquées, ou à défaut de l'avis des différentes collectivités ;
- des modalités de suivi et d'actualisation du document.

Chacun de ces points est exposé dans le document présenté en annexe n°1.

Conformément aux obligations législatives pour chacun des items envisagés une programmation technique et financière a été élaborée et comprend :

Le matériel roulant :

Conformément au planning de renouvellement des matériels bus mis à disposition du délégataire, Bordeaux Métropole s'engage à renouveler les 32 bus non accessibles et cela d'ici la fin de l'année 2016.

Le budget associé à cette opération est programmé dans le budget annexe transport et est conforme au budget nécessaire à ce type d'opération.

Année	2016
Nombre de bus renouvelés	32
Budget mobilisé en k€ (estimation)	10 000

Concernant les véhicules qui équipent les lignes affrétées, les exigences relatives à l'accessibilité ont été transférées aux transporteurs. Ce parc de matériel roulant sera mis en service d'ici fin 2015. Cela concerne une flotte d'environ 110 bus.

L'information voyageurs :

Dans le cadre de la Délégation de service public (DSP), le délégataire s'engage à apporter une attention toute particulière sur la typographie, la taille des caractères et les couleurs qui ont leur importance dans le processus cognitif, pour ce faire, il prévoit de renouveler au fil du temps l'ensemble des éléments d'informations à destination du public, conformément au diagnostic.

Ainsi, un budget de 130 000 € a été défini afin d'améliorer l'information voyageurs. Ce budget ne prend pas en compte les renouvellements courants des documents d'information (impression de plans, de fiches horaires,...) intégrés dans le forfait de charge global de la délégation. De plus des actions complémentaires pourraient dans les années à venir enrichir le panel des supports d'information à destination de tous les publics. Ces supports seront intégrés dans les mises à jour du Sd'AP.

Années	2016 à 2022
Budget mobilisé en €	130 000

Les agences commerciales :

La montée en puissance de la boutique en ligne Tbc va libérer les conseillers des actes d'achat simples, le délégataire a souhaité saisir de cette opportunité pour développer ses missions de conseil en mobilité.

L'agence Quinconces, réaménagée en 2010 et accessible, répond déjà à ces critères. Le délégataire déployera dans les agences Gambetta et Buttinière des espaces remaniés, incluant, notamment, une meilleure accessibilité et la mise en place d'information sonore au guichet pour les personnes à mobilité réduite (PMR) :

Année	2016
Agence Gambetta	
Budget mobilisé en €	30 000
Agence Buttinière	
Budget mobilisé en €	50 000

Les Parking-relais :

A la suite d'un diagnostic, Bordeaux Métropole a programmé une série d'actions afin de mettre aux normes les non-conformités relevées, il en découle la programmation suivante :

	2016	2017	2018
P+R : Buttinière, Arlac, Art et Métier, Galin	50 000	/	/
P+R : Bougnard, Brandenburg, Carle Vernet, Floirac, la Gardette, Quatre Chemins, Ravezies, Stalingrad	/	30 000	/
P+R : Les Aubiers, Lauriers, UNITEC	/	/	20 000

Les arrêts voyageurs :

En application de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et de son complément par décret n°2014-1321 et n°2014-1323 du 4 novembre 2014, Bordeaux Métropole a défini une liste d'arrêts prioritaires qui répondent au moins à l'une des conditions suivantes :

- les arrêts desservis par une Liane du réseau de transports en commun TBC ;
- les arrêts desservis par au moins deux lignes de transports publics du réseau TBC ;
- les arrêts en lien avec un pôle d'échanges ;
- les arrêts situés dans un rayon de 200m autour d'une structure d'accueil pour personnes handicapés ou personnes âgées.

Le scenario envisagé nous amène à programmer la mise en accessibilité d'environ 910 arrêts. 655 arrêts d'entre eux ont des hauteurs de bordure comprises entre 0 et 13 cm. Il est proposé de réaliser ces aménagements en priorité n°1, car les 254 arrêts restant ont une hauteur de bordures supérieure à 14 cm mais ne répondent pas totalement aux autres critères (rappel : largeur du quai supérieur à 190 cm, pente de l'arrêt, devers du trottoir ...). Ces derniers seront traités dans un second temps, dans le cadre de la mise à jour du SD'AP en 2019.

Il est proposé d'allouer un montant de 12 millions d'euros entre 2016 et 2021, pour la mise en accessibilité de 655 arrêts de priorité n°1, conformément au montant de l'Autorisation de programme (05P111E02) votée lors de la présentation du Budget 2015. Ce montant sera réévalué en fonction du rythme de réalisation des mises en accessibilité.

Enfin, ont été identifiés 200 arrêts en impossibilité technique avérée, ces arrêts ont été inscrits dans l'Agenda d'accessibilité programmée et une fois la validation réalisée par les services de l'Etat, Bordeaux Métropole définira dans les 18 mois, un service de substitution à mettre en place. Ces éléments seront intégrés dans l'Agenda d'accessibilité programmée lors de sa mise à jour annuelle.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- de valider l'Agenda d'accessibilité programmée ;
- de valider l'ensemble des programmations proposées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution l'Agenda d'accessibilité programmée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du 12 décembre 2008, n°2008/0831 adoptant le Schéma directeur d'accessibilité de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

VU la délibération du 19 décembre 2014, n°2014/0770 relative aux Autorisations de programme présentées dans le cadre du Budget 2015,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2121-13,

VU les articles L1112-2-1 à 1112-2-4 du Code des transports,

VU l'avis consultatif de la commission intercommunale d'accessibilité, en date du 23 novembre 2015 ,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'Agenda d'accessibilité programmée doit être élaboré dans le cadre de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014,

CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole de réaliser une programmation réaliste et opérationnelle,

DECIDE

Article 1 : De valider l'Agenda d'accessibilité programmée dans sa totalité.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution de l'Agenda d'accessibilité programmée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2016	Monsieur Christophe DUPRAT